

Contribution du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux

Sniil

Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux
36 rue Marat 94200 Ivry sur Seine - sniil@sniil.fr

Quelle est aujourd'hui, en 2024, votre perception de notre système de santé ?

Un système en pleine mutation qui doit s'adapter aux nouvelles ressources et aux nouveaux besoins.

Des défis à relever : accès aux soins, virage domiciliaire qui reste une priorité sans réels moyens d'y arriver, défis économiques, reconnaissance du métier et des difficultés des exercices, transition écologique et sobriété dans les soins...

L'accès aux soins reste difficile, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ou pour une intervention chirurgicale peuvent être longs, l'attente d'un rendez-vous même chez un médecin généraliste peut être ressentie comme source d'anxiété voire d'angoisse pour certains de nos patients. Mais plus simplement cette difficulté d'accès à un médecin est source de complications pour la profession : délai d'obtention d'une prescription de soins retardés.

Urgence à mieux coordonner les parcours de santé et de soins, à mieux coordonner les activités entre établissements et ville, entre professionnels de santé afin de garantir une prise en charge optimale, à mieux prescrire et délivrer afin de garantir des coûts maîtrisés des dépenses de santé, faire entrer la prévention comme modèle pour la population ...

Des corporatismes divers qui restent de véritables freins à une réelle coordination des soins et des parcours qui ont pour conséquences des retards de prise en charge, des frustrations des professionnels de santé conduisant à un découragement par des mouvements continuels de marche en avant et de retours en arrière en fonction des lobbying des uns et des autres.

Pour pallier ces difficultés il est nécessaire d'utiliser toutes les compétences de chaque profession qu'elle soit médicale ou paramédicale.

Les accès directs par tout professionnel doivent être rendus possibles pour fluidifier les parcours et les transferts de compétences doivent être largement étendus. Il faut cesser de les voir comme une perte de compétences pour les uns ou les autres, mais plutôt comme une complémentarité et une réponse à un besoin de santé de la population.

Comment décririez-vous les missions confiées aux médecins généralistes ?

Les missions des médecins généralistes sont très larges, voire trop larges et ne laissent que peu de place, d'autonomie aux autres professionnels. Le système de santé médico centré nous conduit à une perte de sens pour les autres professionnels notamment pour les infirmiers qui ne se sentent considérés qu'au travers d'un rôle sur prescription, un rôle délégué mais peu de reconnaissance du rôle propre. La moindre évolution de notre métier, comme souvent pour les autres professionnels, est considéré par les médecins généralistes comme une atteinte à leurs prérogatives avec des discours alarmants sur les risques dès lors qu'une mission ne passe pas par le MG. Cette remise en question permanente des autres professionnels de santé entame la confiance dans les collaborations futures et n'amènent aucune évolution positive dans le système de santé, dans la confiance dans ce système de santé.

En tant que professionnels travaillant en lien avec les médecins généralistes, quels rôle(s) et tâche(s) attendez-vous des médecins généralistes ?

Les médecins doivent conserver un rôle primordial et exclusif dans le diagnostic des pathologies, la mise en œuvre des thérapeutiques, mais aussi la prise en charge des phases aiguës. La surcharge de l'activité du renouvellement des traitements chroniques stabilisés embolise le système de santé. Les pathologies aiguës sont envoyés aux urgences faute de place.

Il est nécessaire de généraliser les IPA qui peinent encore à trouver leur place faute de crédibilité et de lobbying médical qui ont un rôle essentiel dans le suivi des pathologies chroniques en lien avec le médecin traitant mais aussi avec l'équipe soignante plus globalement.

Des missions doivent être également partagées avec les autres professionnels notamment les infirmiers sur la prise en charge des patients dépendants, la prise en charge des plaies.

Ces missions relèvent du rôle propre infirmier et sont complémentaires du rôle des médecins auprès de ces populations. Permettre aux patients d'accéder à un infirmier pour ces prises en charge ne remettent pas du tout en question la place du médecin, mais permettent une prise en charge plus rapide, améliorée avec la réalisation de bilans (BSI ou bilan plaie) transmis aux médecins qui peut décider librement de son intervention ou sur appel de l'IDEL qui jugerait utile l'intervention rapide du médecin traitant.

Sans renier la place du médecin dans la prévention, la place des IDEL peut être complémentaire, voire même dans le cadre des rendez-vous de prévention se substituer aux médecins qui sont informés par le plan personnalisé de prévention des actions à mettre en œuvre, des vaccinations réalisées ou qui seront réalisées par l'IDEL

Le principal dans ces éléments est que les professionnels de santé, dont le médecin traitant soient informés. L'échange d'informations est nécessaire pour une bonne prise en charge mais ne doit pas être en sens unique vers le seul médecin, les IDEL ont besoin des retours des médecins pour optimiser les prises en charge tout comme tous les professionnels de santé du patient.

La coordination, un rôle que les médecins jugent être "leur" prérogative, doit également évoluer avec une vision plus large de la coordination qui peut être réalisée par les professionnels de santé prenant en charge le patient, l'essentiel encore une fois étant de partager l'information, chacun pouvant dès lors agir dans le champ de sa compétence.

La loi Rist de mai 2019 portait sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, qui a agité le milieu médical, devrait pourtant nous interpeler collectivement. La confiance doit se partager entre professionnels de santé, et ne peut supporter d'être remise en question dès qu'une évolution paraît ou est discutée. Nous devons au contraire nous poser, ensemble, la question de l'impact de telle ou telle réforme sur les pratiques des uns et des autres et permettre de voir comment co-construire l'évolution afin de périmétrer les interventions de chacun.